



Conservatoire de Musique de Villiers-le-Bel

Association Loi 1901 Agréée par Le Ministère de la Jeunesse et des Sports
SIRET 328266655 00013 APE/NAF 9499Z

77, Rue Gambetta 95400 VILLIERS-LE-BEL

☎ 01.39.90.81.92 - Fax 01.39.94.85.24

Courriel : cmvllb@orange.fr Site internet : www.cmvllb.fr

Enregistrement « TICAJOU et la chorale de la forêt »

Règlement et inscription

PREAMBULE

Le Conservatoire de Musique de Villiers-le-Bel organise, en collaboration avec les éditions de L'Élan vert et le service culturel de la Ville de Villiers-le-Bel, deux journées d'enregistrement de chœurs d'enfants. Deux ou trois chansons enregistrées lors de ces journées figureront dans le prochain livre-CD des aventures de Ticajou.

Article 1 : AUDITION

Pour y participer, les enfants intéressés devront passer une audition qui aura lieu au Conservatoire de musique de Villiers-le-Bel le dimanche 7 octobre 2018 en présence de Pascal Brun, Directeur du Conservatoire de Musique de Villiers-le-Bel et Directeur musical des Livres-CD Ticajou, Elsa Lendower, Coach vocal et professeur de chant au Conservatoire de Musique de Villiers-le-Bel et Christelle Saquet, musicienne et auteure des aventures de Ticajou.

Une convocation avec un horaire précis sera adressée par email à chaque candidat.

Lors de ces auditions, les enfants devront interpréter une chanson de leur choix en français ainsi que la chanson « J'ai dix ans » d'Alain Souchon dont le modèle sera envoyé par email au format mp3, dès réception de l'inscription.

Les résultats de l'audition seront communiqués par email le lundi 8 octobre 2018. Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone.

Article 2 : MODALITES D'INSCRIPTION

Pour s'inscrire aux auditions, le présent règlement devra être rempli et signé par les parents ou le représentant légal et remis au secrétariat du Conservatoire de musique de Villiers-le-Bel au plus tard le 4 octobre 2018. (Secrétariat ouvert du lundi au vendredi de 14h à 18h et le samedi de 9h30 à 13h)

Article 3 : ENREGISTREMENT

Les enfants sélectionnés durant l'audition du 7 octobre 2018 au Conservatoire de musique, recevront sur l'email de leurs parents (ou représentant légal) des fichiers mp3 contenant les 3 chansons à apprendre.

L'enregistrement aura lieu au Studio de la Maison Jacques Brel, 44 avenue Pierre Sémard à Villiers-le-Bel, les 24 et 27 octobre 2018 de 10h à 12h et de 14h00 à 17h30 (vacances scolaires de la Toussaint)

Article 4 : DISPOSITIONS DIVERSES

- Participer à l'enregistrement du Livre-CD « Ticajou et la chorale de la forêt » implique la totale acceptation de ce règlement qui devra être signé par le représentant légal avant l'audition.
- Les participants sélectionnés auront le statut d'amateurs et ne pourront prétendre à quelconque rémunération ou pourcentage sur la vente des livres-CD.
- Le représentant légal de chaque enfant sélectionné remplira et signera l'attestation de droit à l'image qui sera fournie par le Conservatoire de musique de Villiers-le-Bel avant l'enregistrement.

Article 5 : PARUTION DU LIVRE

L'enregistrement des 3 chansons sera gravé sur le CD inséré dans l'Album « Ticajou et la chorale de la forêt » publié par les Editions de L'Elan vert. La parution est estimée pour le début avril 2019 (Ce CD est indissociable de l'album).

Sauf demande explicite de la part du représentant légal, le nom de chaque enfant ayant participé à l'enregistrement figurera dans l'album.

A la parution de l'album, chaque enfant ayant participé à l'enregistrement se verra offrir par l'éditeur, 2 exemplaires du livre-CD « Ticajou et la chorale de la forêt » dont un lui sera spécialement dédié par Christelle Saquet, l'auteure.

Je soussigné (Coordonnées du parent ou du représentant légal) :

NOM :PRENOM

Adresse :

.....

Téléphone portable : Email :

Représentant légal du mineur :

NOM :PRENOM

Adresse (si différente) :

.....

.....

Date de naissance : Niveau scolaire (classe) :

Ecole :

Certifie avoir lu et compris ce règlement et l'accepte pleinement et entièrement en le signant.

Fait à.....

Le.....

Signature du représentant légal